

Projet Pédagogique

Jeunesse

Période Scolaire

2025

Sommaire

1) Présentation de l'organisation.....	3
• Familles Rurales.....	3
• Carte d'identité.....	4
• Projet éducatif.....	4
• Projet d'animation et projet d'activités.....	5
2) Le Secteur Jeunesse.....	6
• Lieux d'accueil.....	6
• Le Public.....	8
• L'équipe d'encadrement.....	10
• Les rôles de l'équipe d'encadrement.....	11
3) Objectifs Pédagogiques.....	13
4) Fonctionnement.....	14
• Accès aux activités.....	14
• Alimentation en ACM.....	15
• Autofinancement.....	18
• Journée type Jeunesse.....	19
• Organisation.....	20
• Séjour.....	20
• Les séjours de vacances.....	20
• Les séjours courts ou accessoire.....	21
• Portail Famille.....	22

1) Présentation de l'organisation

Familles Rurales

L'Associations Familles Rurales Loire et Coteau est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Familles Rurales est agréé association de défense des consommateurs. Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative. Le mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Le projet de Familles Rurales :

- Informer les familles et faire entendre leur voix
- Proposer des réponses aux besoins des familles
- Développer l'entraide de proximité
- Dynamiser les territoires ruraux et péri-urbains

Les valeurs de Familles Rurales :

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange

Familles Rurales s'est construit sur des valeurs fortes que les 2 200 associations affiliées incarnent au quotidien au travers des actions qu'elles mènent avec les familles. Le mouvement défend ardemment le respect des différences, la tolérance et la solidarité. Il promeut les valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie. Chaque jour il agit pour donner à chacun et chacune sa place dans la société et combat toute forme de discrimination, de rejet ou de stigmatisation.

Depuis longtemps, le mouvement gère des accueils de loisirs afin de répondre aux attentes des familles en matière de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes en milieu rural. Ces accueils sont sous la responsabilité des associations locales et ils bénéficient d'un accompagnement de la part des fédérations départementales.

Soucieux d'améliorer continuellement la qualité de ses accueils et la qualification des personnels qui y participent, le mouvement organise des formations BAFA et BAFD ainsi que des formations continues tout au long de l'année.

Depuis 2001, Familles Rurales Loire et Coteau est présent sur le territoire rural de la Côte, regroupant les communes de Montsoreau, Souzay-Champigny, Turquant, Fontevraud l'Abbaye et Parnay.

Carte d'identité

Nom : Association Familles Rurales Loire et Coteau

N° organisateur : 049ORG0286

Adresse : 24 place des diligences, MONTSOREAU

Tél. : 02 41 51 99 18

Mail : direction.loire.coteau@gmail.com

Implantation : Passerelle

Adresse : Foyer Yves Duteil

49730 Fontevraud

Tél. : 06 64 12 94 47

Mail : afr.animationjeunesse@gmail.com

Implantation : Declic

Adresse : 27 rue des abbesses

49730 Montsoreau

Tél. : 06 64 12 94 47

Mail : afr.animationjeunesse@gmail.com

Projet éducatif

Le projet éducatif de l'AFR Loire et Coteau est écrit par le conseil d'administration de l'association, avec le soutien de la directrice. Il définit les axes et les orientations autour desquels l'équipe d'animation travaillera.

Le projet éducatif actuel, rédigé en 2021, fait état de 4 objectifs éducatifs pour l'association :

- Garantir des accueils de qualité
- Proposer des lieux de vie, d'apprentissage et de découverte
- Permettre l'accès à tous en cultivant le vivre ensemble
- Développer des activités au service de la population du territoire

Pour la période 2021-2025, le projet éducatif de l'association précise 4 orientations particulières :

- Développer les liens et animer le territoire
- Redynamiser le secteur jeunesse
- Susciter l'envie et le pouvoir d'agir
- Réussir la relève associative

Projet d'animation et projet d'activités

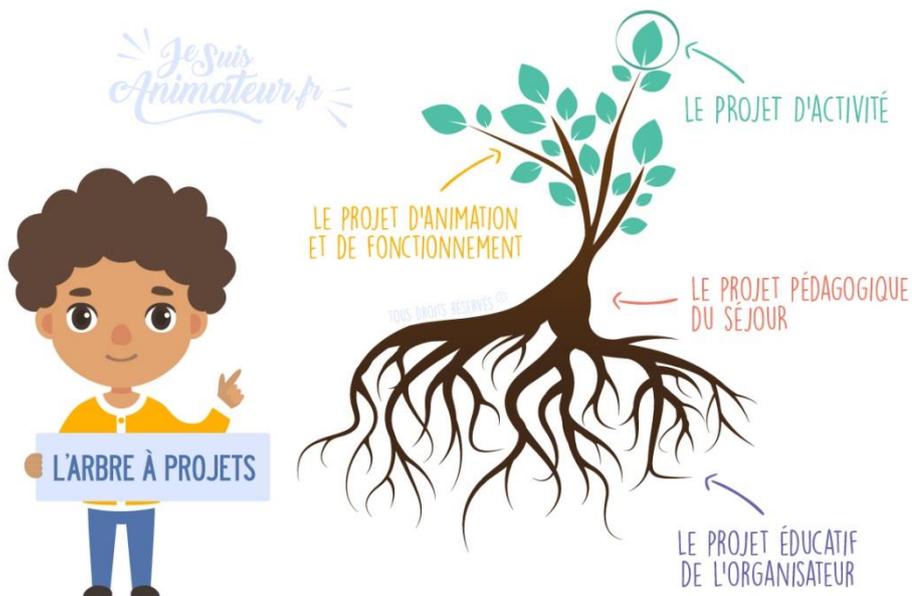
Le projet d'animation est l'outil principal employé par les animateurs pour créer et donner du sens à leurs activités.

Le projet d'animation est le moteur des journées d'accueil. Il est mis à disposition des familles au travers de différent support (mail, site internet, Facebook...)

Le projet d'activité quant à lui précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité.

Pour chaque période scolaire, les animations sont élaborées avec une thématique ou un projet choisi soit par les jeunes, soit par les animateurs. Ces projets peuvent être mis en place en fonction des compétences des animateurs mais aussi en prenant en compte les envies et capacités des enfants.

LES NIVEAUX DE PROJETS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



2) Le Secteur Jeunesse

Lieux d'accueil

À l'origine, un seul espace jeunesse avait été ouvert en 2007 pour les jeunes de plus de 11 ans. En 2016, un nouvel accueil de loisirs a vu le jour afin de répondre aux besoins des enfants de 9 à 11 ans. La Passerelle permet de créer un pont entre l'Enfance et la Jeunesse.

>>> LA PASSERELLE

1. Les locaux (mis à disposition par la commune de Fontevraud L'Abbaye) :

Les samedis et vacances scolaires (occasionnellement) :

- ✓ Salle dans le foyer Yves Duteil avec différents espaces :
 - Activités/coin repas
 - Salon/coin jeux
 - Baby-foot
 - Coin cuisine
- ✓ Des sanitaires dans le Foyer Yves Duteil
- ✓ À l'extérieur :
 - Un terrain multisport sécurisé et fermé à 100m
 - Un espace goudronné non accessible aux voitures devant le local
 - Un parking à 10m

2. Les publics accueillis :

Jeunes âgés entre 9 et 11 ans issus des 5 communes de la Côte : Souzay-Champigny, Montsoreau, Turquant, Parnay et Fontevraud l'Abbaye et les communes alentours.

3. Accueil du public :

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 au Foyer Yves Duteil à Fontevraud

Périodes scolaires : Le mercredi de 7h30 à 18h30, dans les locaux du Déclic

Le samedi de 10h à 18h une fois par période (horaires et lieux variables selon activité)

>>> LE DECLIC

1. Les locaux (mis à disposition par la commune de Montsoreau) :

- ✓ Bâtiment en dur comprenant une grande salle avec différents espaces :
 - Activités/coin repas
 - Salon/coin jeux
 - Billard/Ping-Pong
 - Bar/bureaux animateurs
- ✓ 1 cuisine aménagée
- ✓ 1 WC mixte
- ✓ À l'extérieur :
 - Un terrain sécurisé et fermé
 - Un préau goudronné avec une signalétique pour jouer au basket
 - Un terrain de foot à 200m
 - Un parking à 25m

2. Les publics accueillis :

Jeunes âgés entre 11 à 17 ans (collégiens et lycéens) en majorité issus des communes de la Côte : Souzay-Champigny, Montsoreau, Turquant, Parnay et Fontevraud l'Abbaye et communes alentours.

3. Accueil du public :

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 11h à 18h30, sauf veillée occasionnelle (ouverture de 14h à 22h)

Période scolaire : Le mercredi de 7h30 à 18h30

Le vendredi de 18h à 22h

Le samedi de 10h à 18h une fois par période (horaires et lieux variables selon activité)

Jeunes de 9-11 ans

Caractéristiques Physiques	Application
Besoin de se dépenser	Donner le goût de l'effort physique, organiser des activités variées en plein air.
Besoin de découverte	Rompre la routine journalière en proposant des activités nouvelles, des sorties, pique-nique, ...
Besoin de protection et d'autorité	Être attentif afin de prévenir le danger. Être ferme et juste.
Besoin d'identité	Prendre en compte la différence de sexe.
Caractéristiques Mentales	Application
Besoin de comprendre	Proposer des jeux de réflexion, de raisonnement (jeu de piste, ...)
Besoin de connaissance	Bibliothèque adaptée, forum, discussion autour d'un thème, ... Il faut encourager leur curiosité.
Besoin de se faire entendre	Appuyer sur le principe « d'enfant acteur », mettre en place un moyen pour récolter leurs idées d'activités. Être à l'écoute et disponible.
Caractéristiques Sociales	Application
Besoin d'être accepté	Veiller à ne pas avoir d'exclu dans le groupe
Besoin d'organisation	Établir des règles de vie, être clair sur leurs droits et leurs devoirs, et faire respecter l'autorité.
Besoin d'autonomie	L'enfant veut être responsable de ses actes, mais il a besoin encore d'être accompagné dans ses démarches et envies.
Besoin d'appartenance à un groupe	Favoriser les jeux collectifs

Jeunes de 12-17 ans

Caractéristiques Physiques	Application
Développement physique	Rassurer sur l'apparence physique. Être attentif aux couples qui se forment.
Besoin de nourriture abondante et de sommeil	Proposer des repas équilibrés et complets. Alterner entre activités intensives et moments de détente à ne rien faire du tout.
Besoin de bonnes habitudes d'hygiène de vie	Lui rappeler qu'il doit rester maître de son corps et ne pas se laisser influencer (cigarettes, boissons, drogues). Se doucher, se laver les dents, se changer. Respecter les autres et soi-même.
Caractéristiques Mentales	Application
Besoin de vérité	Répondre aux questions de tout ordre : religieux, sexuel, moral..., permettre la confrontation des opinions. Recherche d'identité, opposition systématique.
Besoin de repères	Encourager à acquérir des compétences et à les mettre au service des autres, voir l'avenir d'une manière réaliste et faire des choix justes. Se réapproprier son corps.
Besoin de se dépasser	Tester ces propres limites (sensations fortes, comportement déviant).
Caractéristiques Sociales	Application
Besoin d'être intégré dans un groupe	Se retrouver avec des personnes du même âge, du même sexe et qui ont les mêmes préoccupations. Chercher à appartenir à un groupe : on écoute la même musique, porte les mêmes vêtements, on a les mêmes idéaux et on mange les mêmes choses. Apprendre à respecter les différences et à apprécier leur valeur, favoriser l'expression de chacun, participer à des actions communes.
Besoin de reconnaissance	Leur faire prendre conscience de leur responsabilité, les accompagner dans leur démarche. Se construire.
Besoin de responsabilité	Participer à l'élaboration du programme d'activités, les encourager à aller au bout de leur action, valoriser, encourager les initiatives, transmettre ses connaissances. Détachement vis-à-vis des parents, revendique des libertés nouvelles.

L'adolescent est avant tout **un mineur non responsable**. Il vit une période dans laquelle il est **à la recherche de sa propre identité**. Il va se comparer aux autres, développer ses opinions, ... **Il cherche à s'affirmer et à être reconnu**, notamment en prenant des initiatives, et en lui laissant de **l'autonomie**.

Il attend d'être reconnu à sa juste valeur : il a **besoin de confiance, d'écoute et de responsabilité** ; autant que **d'autorité, de limites et de sécurité**. En effet, c'est en testant et en se confrontant au cadre, qu'il peut lui-même construire sa propre démarche d'adulte, ainsi qu'apprendre à mieux se connaître et gérer son impulsivité, son émotivité et ses facultés nouvelles.

Dans sa découverte des rapports amoureux et de la sexualité, il exprime avant tout un **besoin de se rassurer et de plaire, d'avoir l'estime de soi**. C'est une période dans laquelle le développement physique est important, il se demande si son corps va lui convenir, ainsi il peut se sentir en position d'infériorité.

Pour finir, nous devons être vigilant face aux discours tenus, notamment sur les **limites à poser ; être à leur écoute et leur faire confiance** à propos des libertés qu'ils prendront.

L'équipe d'encadrement

L'équipe :

Brun Clémentine : Directrice de l'Association en renfort (BAFA – BAFD – BPJEPS LTP)

Bossard Cathy : Directrice ACM - Référente jeunesse – Diplômé BAFA et BAFD – Diplômé Animatrice polyvalente du tourisme – En cours de formation DEJEPS

XXXXXXXXXX: animateur jeunesse

XXXXXXXXXX : agent d'entretien

Des stagiaires, ou des animateurs vacataires viennent régulièrement compléter l'équipe.

Taux d'encadrement légal :

Dans le cadre d'un accueil de loisirs pour des jeunes de plus de 6 ans, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 12 jeunes.



Les rôles de l'équipe d'encadrement

Extrait du Projet Éducatif :

« Les animateurs sont tous des professionnels de la jeunesse et veillent au bien-être des jeunes. Ils sont responsables de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui leur sont confiés. Le taux d'encadrement voté par le Conseil d'Administration respecte les conditions du ministère départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) : 1 Animateur pour 12 jeunes (+ de 6 ans) ».

L'équipe d'animation jeunesse étant restreinte, les rôles sont parfois étroits, et peuvent se croiser. Ici, la référente jeunesse est aussi animatrice et assistante sanitaire. L'entretien des locaux et du matériel est assuré par un agent d'entretien, en concertation et en collaboration avec l'équipe d'animation.

La référente jeunesse :

- X Mettre en œuvre le projet pédagogique et en assurer le suivi
- X Être responsable de l'accueil, des animateurs jeunesse et des jeunes devant la loi
- X Suivre le matériel, le budget et l'administratif
- X Élaborer des projets et leur financement, avec le soutien de la directrice d'association
- X Coordonner et guider l'équipe d'animation jeunesse en fonction du projet pédagogique
- X Planifier les activités avec les animateurs, les soutenir et les aider dans leurs projets
- X Élaborer et encadrer des temps d'animation
- X Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène et être garante de l'intégrité physique et morale des jeunes
- X Avoir un rôle de formateur auprès de l'équipe jeunesse
- X Participer ou animer des réunions d'équipe, de réseaux ou de partenaires.

Le personnel d'entretien :

- X Nettoyer toutes les salles d'activités (poussière, aspirateur, serpillère, vitres)
- X Nettoyer et désinfecter les sanitaires
- X Nettoyer et désinfecter la cuisine (réfrigérateur, évier, cuisinière et four)
- X Appliquer le plan de nettoyage mis en place en équipe et avec les jeunes

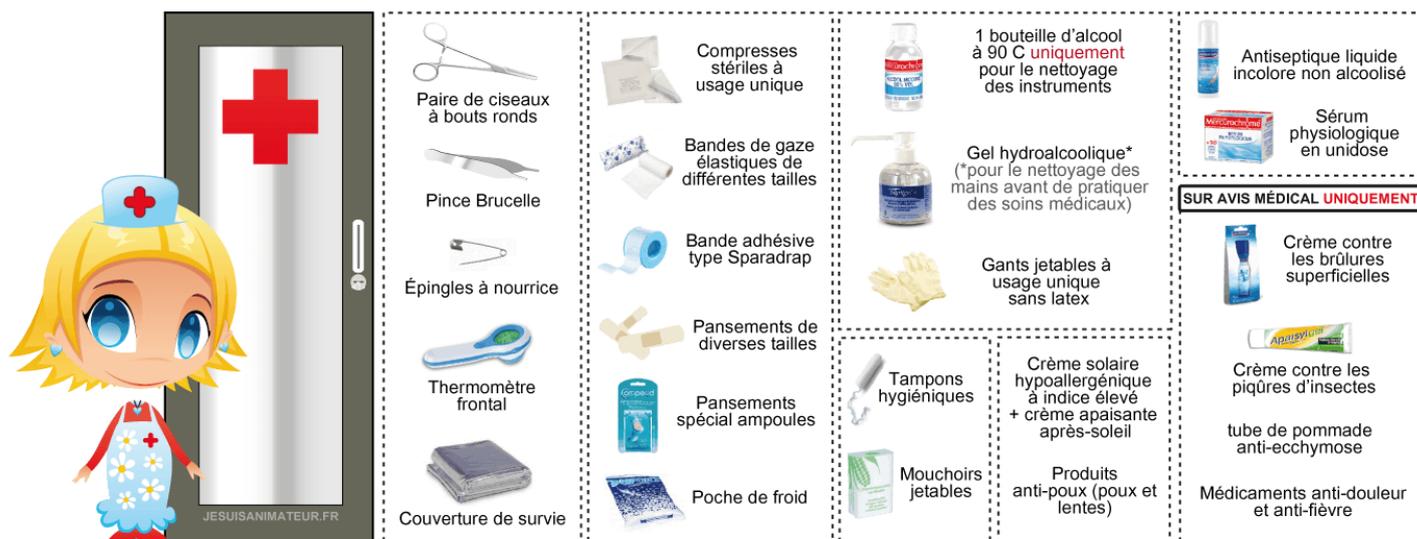


L'animateur jeunesse :

- X Participer à l'élaboration du projet pédagogique et son suivi
- X Être un référent adulte auprès des mineurs
- X Participer activement à l'organisation et à l'animation des activités, en équipe
- X Écouter, accompagner et conseiller les jeunes dans leur prise de décision
- X Associer les jeunes à l'organisation de la vie collective, du programme d'animation, à la construction des camps d'été, en favorisant la mise en œuvre de leurs projets
- X Assurer la sécurité physique et morale des jeunes
- X Susciter et faire vivre des activités de différentes natures, en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes de chaque jeune
- X Élaborer un projet d'activités en prenant compte des objectifs du projet pédagogique et être force de proposition dans une démarche d'éveil et de curiosité
- X Favoriser la citoyenneté par des discussions, débats formels ou informels sur les sujets de société.

L'assistant sanitaire :

- X Veiller particulièrement à la santé physique et morale des jeunes
- X Administrer les traitements prescrits par le médecin et être responsable de l'infirmerie et du cahier de suivi
- X Aborder les problèmes de santé et jouer un rôle éducatif et de prévention à ce sujet
- X Veiller à l'intégration des jeunes pluriels



3) Objectifs Pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyen	Critères d'évaluation
Impliquer les jeunes dans la vie collective et favoriser leur engagement personnel	Participer aux tâches collectives	Mise à disposition d'un tableau de répartition des tâches collectives hebdomadaire.	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des jeunes participent : très satisfaisant - Certains jeunes participent : satisfaisant - Personne ne participe : insatisfaisant - Le nettoyage et le rangement est correct : satisfaisant - L'animateur est obligé de le refaire : insatisfaisant - Le jeune le fait par automatisme : très satisfaisant
	Respecter le règlement intérieur	Edition d'un règlement intérieur et signature par les jeunes et les parents	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de bien-être, espace sécurisant/bienveillant - Aucun avertissement : satisfaisant - Aucune exclusion : satisfaisant
Accompagner les jeunes à forger leur opinion et leur esprit critique	Favoriser l'esprit d'initiative et faire émerger des propositions d'activités et de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un classeur avec des idées d'activités diverse et variées - Mise en place d'un tableau Velléda autocollant avec possibilité d'énoncer ses idées 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 propositions ou + : très satisfaisant - 1 à 2 propositions : satisfaisant - Aucune proposition : insatisfaisant
	Éveiller leur créativité, leur curiosité et leur prise d'opinion	Instaurer un temps d'échange individuel et collectif	
Favoriser le bien-être Du jeune	Favoriser un climat de confiance	Instaurer un temps d'échange individuel et collectif à la demande des jeunes	
	Être garant de la sécurité physique, morale et affective du jeune	Garantir au travers de règles et de commission, la sécurité physique et affective du jeune	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en danger de l'enfant : insatisfaisant - Aucune mise en danger : satisfaisant - Mise en place d'un temps d'échange avec l'enfant si besoin
Favoriser la Socialisation	Favoriser l'intégration et la cohésion de chacun	Mise en place de « temps libre » afin de laisser aux jeunes la possibilité de choisir ce qu'il veut faire ou ne pas faire	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux activités de groupe : très satisfaisant - Ne Participe pas aux activités de groupe : insatisfaisant
	Accompagner les enfants vers d'avantage d'autonomie	Mise en place de « temps libre » afin de laisser aux jeunes la possibilité de choisir ce qu'il veut faire ou ne pas faire	-Le jeune trouve seul ce qu'il veut faire : satisfaisant
	Donner la possibilité de ne rien faire		-Le jeune ne trouve pas quoi faire seul : insatisfaisant
Favoriser le lien avec les familles et les jeunes	Mise en place d'évènements incluant parents et jeunes	Mise en place de soirée ou évènement famille	- Nombre de participants
Favoriser le lien intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le partage intergénérationnel -Créer un lien entre 2 structures -Favoriser l'ouverture d'esprit chez les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -Échange entre séniors et enfants -Permettre aux structures de travailler ensemble sur un projet commun -Permettre aux jeunes d'acquérir des aptitudes sociales, émotionnelles et d'entraides 	
Former le jeune à la culture numérique – Permettre un usage raisonné à ces outils	<ul style="list-style-type: none"> -Développement de compétences -Défis et enjeux de l'utilisation responsable des écrans 	<ul style="list-style-type: none"> -Préparer les jeunes à une bonne utilisation du numérique par le biais d'un apprentissage ludique et créatif -Apprendre la gestion du temps passé sur les écrans et leurs conséquences -Apprendre des notions de « développeurs » 	

4) Fonctionnement

Accès aux activités

À compter de deux présences aux activités jeunesse la cotisation au service jeunesse devient obligatoire. Un dossier d'inscription est alors demandé à la famille. Sans ce dossier, le jeune ne pourra pas participer aux activités par les animateurs.

Pour l'année 2025, l'adhésion au secteur jeunesse est fixée à :

- ✓ 10€ pour les familles adhérentes à l'association Familles Rurales Loire et Coteau
- ✓ 15€ pour les familles non adhérentes à l'association Familles Rurales Loire et Coteau ou pour les familles adhérentes mais hors communes
- ✓ 20€ pour les familles « hors communes » (autres que Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny, et Turquant)

La cotisation permet au jeune d'accéder tout au long de l'année aux animations proposées.

Forfait accueil matin et soir :

- Passerelle : 2€ (de 7h30 à 9h30) et 1€ l'après-midi (de 16h30 à 18h30)
- Décllic : 2€ (de 7h30 à 9h30) et 0€ l'après-midi (de 16h30 à 18h30)

Activité payante :

Des sorties sont organisées une fois par période avec les jeunes de la Passerelle et du Décllic. Une réservation est obligatoire pour la participation à ces activités. Le tarif donné sur les plannings d'activité et à titre indicatif et susceptible d'évoluer.

Le dossier d'inscription devra être déposé par le responsable du jeune et ne sera effectif que lorsque les animateurs seront en possession des documents demandés :

- ✓ La fiche renseignements et l'autorisation parentale remplie et signée
- ✓ La fiche sanitaire complétée
- ✓ La copie des vaccins à jour
- ✓ Le règlement de la cotisation
- ✓ Le règlement intérieur signé
- ✓ La copie du quotient familial CAF ou MSA de l'année en cours
- ✓ Un test d'aisance aquatique

Les animations peuvent avoir lieu dans l'espace de Montsoreau (Le Décllic) ou dans l'espace de Fontevraud l'Abbaye (la Passerelle). Un programme est établi pour les vacances scolaires et pour les périodes scolaires. Il est mis en place selon la demande des jeunes. Les familles et jeunes inscrits reçoivent régulièrement le programme (par mail, de main à main, via les réseaux sociaux, dans les écoles, sur le portail famille...). Des animations peuvent avoir lieu à l'extérieur des accueils qui seront précisées dans le programme d'animations.

Pour une question d'organisation, l'inscription à certaines activités (sorties, repas...) est obligatoire. Lorsque l'activité nécessite une participation financière, l'inscription est validée après réception des demandes de réservation via le portail famille Connecthys. De plus, les animateurs se réservent le droit d'accepter ou non l'inscription au-delà de la date limite d'inscription soit 48h à l'avance.

À noter : *En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué (sauf sur présentation d'un certificat médical). Toutefois, si le jeune trouve une personne pour prendre sa place, le remboursement pourra s'effectuer.*

Si le parent l'autorise (cf. autorisation parentale), un jeune peut arriver et partir seul des foyers avant ou après les animations proposées (10h – 12h / 14h – 16h). Il est important de souligner qu'un jeune n'est plus sous la responsabilité de l'association dès lors qu'il quitte le lieu de l'animation.

Alimentation en ACM

1- Ce que dit la loi

La préparation des repas dans les centres de vacances et de loisirs est soumise au respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 29 septembre 1997 qui fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective.

Les personnes participant à la confection des repas doivent connaître les règles d'hygiène qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire des repas servis aux jeunes.

2- C'est quoi un repas équilibré ?

L'alimentation doit s'équilibrer non seulement dans les groupes alimentaires mais aussi sur la journée (matin, midi et soir) et en tenant compte de la dépense énergétique.

On calcule les dépenses énergétiques en Kcal (mais le terme le plus souvent utilisé est celui de "calories") consommées sur les 3 repas principaux.

Les calories proviennent des protéines (1 g = 4 kcal), des lipides (1 g = 9 kcal) et des glucides (1 g = 4 kcal).

Au cours d'une journée, l'alimentation équilibrée doit apporter 2000 à 3000 kilocalories répartis ainsi :

- 11 à 15 % sous forme de protéines,
- 30 à 35 % sous forme de lipides,
- 50 à 55 % sous forme de glucides



3- Le Repas chez Familles Rurales Loire et Coteau

À l'espace jeunesse, les jeunes apportent leur repas. Cependant, des règles sont à respecter afin de garder une traçabilité et une sécurité alimentaire. Des repas collectifs sont programmés régulièrement et permettent aux jeunes et leurs animateurs de cuisiner, manger ensemble le même menu.

Les repas doivent être préparés juste avant le départ des enfants afin de minimiser la durée séparant la préparation de la consommation.

Les produits qui ne sont pas constitués de denrées stables (comme certains sandwichs ou salades industrielles fraîches, etc.) doivent être réfrigérés préalablement à leur transport dans des sacs isothermes et être consommés dans la journée ou dans la demi-journée en cas de forte chaleur. Les restes des repas sont ramassés et jetés dans des sacs-poubelle.

Familles Rurales met à disposition un réfrigérateur avec suivi des températures afin de garantir une chaîne de froid et une sécurité alimentaire.

Il est déconseillé de fournir des abats, de la viande crue, tranchée, des pâtisseries, des produits surgelés et de la charcuterie autre que le saucisson sec.

Il est conseillé d'utiliser des produits préemballés (ouverts au moment de la consommation) : viandes prétranchées sous vide, volailles rôties, fruits, fromages en portion individuelle, desserts opercules individuels, etc.

L'assaisonnement doit toujours être séparé des salades, sandwiches, etc.

Toutes les préparations à base d'œufs sont à éviter, à l'exception des œufs cuits durs et conservés dans leur coquille.

Il est primordial aux parents qui préparent les repas de respecter les exigences énoncées ci-dessus : préparation juste avant le départ, utilisation de produits stables ou maintien des produits à température basse à l'aide de matériel isotherme ou réfrigérant.

Il est également recommandé de garder une trace des conditionnements en cas de problèmes alimentaires afin de pouvoir faire un suivi.

Familles Rurales ne saurait être tenu responsable en cas de non suivi de ces recommandations.

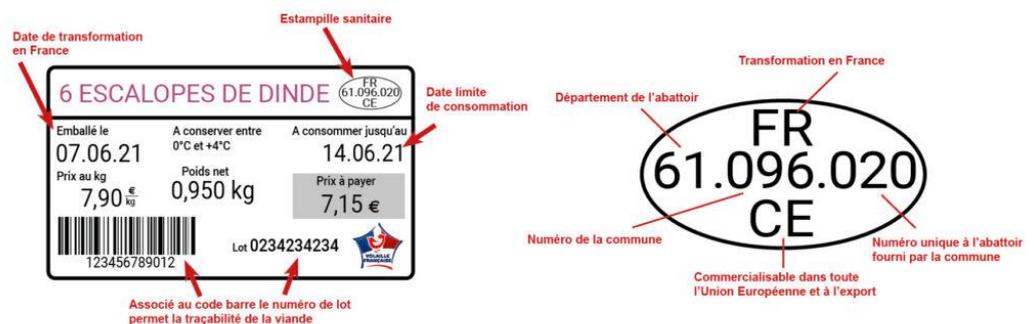
4- Le repas collectif et le traçage alimentaire

Les repas sont choisis et préparés par les jeunes dans des conditions de réglementation (lavage de mains, espace de cuisine nettoyé et désinfecter, chaîne de froid respecter, etc.)

Les aliments sont commandés directement en magasin et un cahier de suivi est mis en place afin de garder une traçabilité de denrées utilisées pour les repas.

On y retrouve les informations suivantes en cas d'intoxication alimentaire afin d'enclencher un TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) :

- Nom du produit
- Magasin d'achat
- Date d'achat
- Date du repas
- DLC
- N° de lot



5- La démarche – HACCP

La sécurité alimentaire et la prévention des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) sont prioritaires. Quelles que soient les conditions d'effectif et de type de restauration il convient d'anticiper les dangers possibles et prévoir les réponses à apporter.

La méthode HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point) qui analyse des dangers et maîtrise des points critiques, est recommandée pour réduire les risques :

- fixer un objectif
- dresser un diagnostic
- définir des moyens et méthodes
- déterminer des indicateurs d'évaluation
- arrêter des actions correctives.

Une **TIAC** est définie par l'apparition d'au moins deux cas groupés similaires présentant les mêmes symptômes (vomissements, douleurs abdominales, diarrhées, fièvre, urticaire) dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire.

Les températures réglementaires de conservation :

produit	température	Lieu de stockage
Épicerie, conserves, boissons	Température ambiante	À l'abri des souillures, dans des bacs plastiques
Produits laitiers frais et plats cuisinés	Température définie sous la responsabilité du fabricant	À définir en fonction de l'étiquetage du produit
Viande d'animaux de boucherie	<+3°C	Réfrigérateur ou glacière avec plaque eutectique
Chair à saucisse, volaille, lapin, ovo produits	<+4°C	Réfrigérateur ou glacière avec plaque eutectique
Poisson, viande hachée	<+2°C	Conservation à proscrire
surgelés	<-18°C	Conservation à proscrire

Stockage

- Surgelés et congelés : - 10°
- Glaces : - 20°
- Poisson frais : 0 à 3°
- Beurre, œuf fromage : 3 à 6°
- Légumes et fruits : 8 à 10°
- Conserves, épicerie : 12°

6- Que faire lorsqu'une TIAC est constatée ?

1) Alerter

2) Conserver

- **Conserver tout aliment ou les restes de repas, ayant été servis les heures ou les jours précédant le repas suspecté.**
- **Les étiquetages** (ou toutes autres informations) des denrées alimentaires utilisées, renseignant de l'origine des produits (traçabilité).
- **Des échantillons de selles (en cas de diarrhée) et/ou rejets gastriques (en cas de vomissements), si possible sur plusieurs malades :** ces prélèvements sont destinés à des analyses de laboratoire : plus celles-ci seront nombreuses, plus l'identification du germe en cause a des chances d'aboutir. Les boîtes pour prélèvements sont disponibles en pharmacie. A défaut, une boîte quelconque hermétique peut être utilisée après avoir été soigneusement lavée et ébouillantée. Les analyses sont réalisées sur prescription dans un laboratoire médical en lien avec le médecin traitant de l'établissement.

3) Réunir les éléments d'information

- Le nombre de convives pour chacun des repas servis dans les 5 jours précédant les premiers symptômes ;
- La liste des malades, en précisant leur âge, les symptômes exprimés, les dates et heures de début des symptômes ;
- Les listes des agents du personnel en service aux cuisines au cours des 5 jours précédant les premiers symptômes ;
- La composition des repas collectifs consommés par chaque malade durant les 5 jours précédents, et celle des repas consommés par un nombre représentatif de convives non malades.

But de la surveillance des TIAC par les services officiels

- L'action des services administratifs qui interviennent en cas de foyer de TIAC a plusieurs objectifs :
- Retirer de la consommation les denrées susceptibles d'être dangereuses (rôle de la DDCSPP).
- Connaître la cause de la TIAC.
- Empêcher la propagation du facteur de risque (germe, toxine, etc...) responsable de la TIAC.
- Imposer les mesures correctives suite à d'éventuelles erreurs commises dans la préparation des aliments (rôle de la DDCSPP).
- Recenser les TIAC, pour orienter sur les actions de prévention à mettre en œuvre.

Autofinancement

L'autofinancement s'adresse aux jeunes adhérents de la Jeunesse (9 -17ans). Ils peuvent participer à toutes les actions d'autofinancement, qu'elles soient proposées par l'équipe jeunesse, l'association ou venant de leurs propres initiatives.

Il existe deux types d'autofinancement : individuel ou collectif.

L'autofinancement individuel se base sur un principe de recettes individualisées. Un jeune qui participe à ce genre d'actions devra ouvrir un compte auprès des animateurs. Son épargne lui permettra de bénéficier quand il le souhaite de tarifs réduits pour les sorties de son choix.

L'autofinancement collectif se base sur un principe de recettes collectivisées. Le bénéfice des actions permettra de financer certaines sorties ou bien des achats de matériels. La gestion budgétaire est tenue par les animateurs.

L'autofinancement est une action fondée sur 4 objectifs répondant au projet Pédagogique :

- Impliquer les jeunes dans leurs loisirs
- Accompagner les jeunes et apporter une dimension de projet
- Favoriser la prise d'initiative
- Impliquer les jeunes sur des actions locales.

JOURNÉE TYPE

**Les Horaires
de 7h30 à 18h30**
Au Décllic
Mercredi et Vacances Scolaires



7h30 - 9h45
Accueil + Pointage + Temps libre



10h - 12h
Point journée + Activité

12h - 13h
Prépa des repas + Repas +
Débarrassage de la table +
vaisselle



13h - 14h
Temps "Chill"



16h - 16h30
Goûter + Rangement



14h - 16h
Activité

16h30 - 18h30
Temps libre + Pointage



A Prévoir:
Gourde + Casquette + Tenue
adaptée à l'activité du jour +
Repas + Goûter

Organisation

Les jeunes sont à tout moment encadrés et en sécurité. Seuls les jeunes du Déclic peuvent avoir un « quartier libre » en autonomie, dans un espace et un temps limité, tout en restant par groupe de 3 minimums avec les coordonnées des animateurs.

L'hygiène est une priorité et doit être respectée sous toutes ses formes :

- Hygiène corporelle (lavage des mains et corporelle après toilettes), hygiène des locaux (nettoyage après les ateliers, lavage des sanitaires et du linge...),
- hygiène alimentaire (contrôle des températures, lavage de la vaisselle, lavage de la cuisine...),
- hygiène des locaux (nettoyage après les ateliers, lavage des torchons).

Le rangement doit être quotidien et efficace. Les jeunes doivent être mis à contribution afin de les responsabiliser. Il faut toujours mettre le matériel dangereux en hauteur ou dans une armoire fermée à clé (cutters, grands ciseaux, pharmacies...) afin que ce soit hors de leur portée.

Des réunions de bilan et de préparation ont lieu à chaque période. La communication et la formation de l'équipe doivent être continues.

Il est interdit de boire de l'alcool, de fumer et de consommer des drogues dans tous les espaces et temps du service jeunesse.

Des exercices incendie sont programmés régulièrement dans l'année.

Séjour

Nos accueils peuvent proposer des séjours avec un hébergement. Il existe différents types d'hébergements pour des accueils de mineurs :

- **Les séjours de vacances**

Les organisateurs de séjours de vacances accueillent des groupes d'enfants ou adolescents dans un site équipé. Celui-ci peut être « en dur », ou sous tente. Il existe aussi des séjours de vacances itinérants durant lesquels le groupe change de site tous les deux ou trois jours.

Un séjour de vacances se caractérise par :

- **Le nombre de participants** : 7 mineurs minimum.
- **L'âge des participants** : 3 ans minimum.
- **La durée du séjour** : 5 jours minimum (4 nuits ou plus).
- **La direction** : 1 directeur (+ 1 adjoint à partir de 100 mineurs, puis 1 par tranche de 50)
- **L'encadrement** : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus.

Les directeurs et animateurs de séjours de vacances sont qualifiés : BAFD, BAFA ou diplômes équivalents. Ils encadrent les mineurs 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

- **Les séjours courts ou accessoire**

Regroupés sous cette appellation depuis 2006, ils remplacent les anciens « **mini-camps** », et sont souvent proposés dans la continuité d'un centre de loisirs.

Administrativement plus souple que le séjour de vacances, **un séjour court permet d'organiser un séjour comprenant de une à quatre nuitées, sans pour autant se déclarer Accueil de Loisirs ou Séjour de Vacances.**

Le séjour court ne nécessite ni directeur BAFD, ni animateurs BAFA.

L'encadrement doit être composé au minimum de deux adultes dont l'un est repéré comme responsable du séjour.

Un séjour court se caractérise par :

- **Le nombre de participants** : 7 mineurs minimum.
- **L'âge des participants** : 3 ans minimum.
- **La durée du séjour** : 5 jours maximum (4 nuits).
- **La direction** : Pas de directeur nécessaire.
- **L'encadrement** : Au minimum deux adultes. 1 adulte est considéré comme responsable du groupe. 1 adulte (qui peut être le même) a en charge le suivi sanitaire.

L'organisation d'un séjour court ne requiert pas de qualification particulière. Toutefois, si le séjour court est organisé par un accueil de loisirs, la législation des accueils de loisirs concernant l'encadrement s'applique.

Les participants à un séjour accessoire ont l'obligation de fréquenter les accueils de jeune. Les inscriptions se font lors de l'Assemblée Générale de l'association. En cas d'inscriptions dépassant le nombre de places disponibles, le jeune est automatiquement inscrit sur une liste d'attente. Après un désistement, le choix se fait en fonction du nombre de places disponibles, puis, ensuite, en fonction des jeunes qui fréquentent les infrastructures en priorité.

Le portail famille **Connecthys** est lié au logiciel de gestion **Noethys** utilisés par les équipes Enfance et Jeunesse.

Connecthys permet actuellement de :

- Saisir, modifier et supprimer des réservations pour chaque période ouverte
- Consulter les factures
- Consulter la liste des pièces manquantes et télécharger les documents à remplir
- Consulter la liste des règlements
- Consulter les plannings et projet pédagogique

Pour cela, il vous suffit de mettre dans vos préférences ce lien internet ci-après qui vous donnera à accès à votre espace: <https://afrlecjeunesse.connecthys.com/login>

ATTENTION :

- Des messages peuvent atterrir dans vos SPAM ou COURRIERS INDESIRABLES. Merci d'ajouter notre mail dans vos courriers "sûrs"

- Le logiciel Connecthys ne permet pas encore de relier les espaces Enfance et Jeunesse. Pour les familles ayant des enfants dans les 2 structures, vous aurez donc 2 identifiants et mots de passes différents.

L'accès à cette fonctionnalité a été rajoutée aux frais de traitement sur chaque facturation. Nous sommes donc passés de 0.50€ à 1€.

L'animation "tente de développer la communication sociale, la liberté d'expression, la prise de parole, l'échange, le dialogue, la relation, l'interaction, vers une communauté à reconstruire, pour ne plus être les jouets ou les esclaves de changements imposés. [...] L'animateur, dans cette entreprise de déconditionnement, doit, sa tâche accomplie, disparaître, reprenant son voyage vers d'autres terres, tel ce marcheur infatigable découvrant sans fin ses horizons successifs."

J.C. GILLET

Financement assuré par les communes de Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant.

Et :